

SAVIGNY-LE-TEMPLE

AGENDA 21 2018-2020

Diagnostic partagé

Juin 2017

Après un important travail de concertation avec les habitants, les acteurs locaux et les partenaires de la ville, la municipalité a adopté son premier agenda 21 le 9 avril 2010. Celui-ci prévoyait un plan d'actions sur la période 2010-2014, pour faire progresser le développement durable sur le territoire savignien. Un deuxième agenda 21 a été engagé sur la période 2015-2017, et une réflexion est menée pour constituer celui qui couvrira la période 2018-2020.

Les plans d'actions municipaux 2015, 2016 et 2017 ont été élaborés de manière participative entre octobre 2014 et janvier 2015, novembre 2015 et janvier 2016 ainsi qu'entre novembre 2016 et janvier 2017. Les élus, les agents, les acteurs locaux et les citoyens ont été invités à participer à une série d'ateliers de travail. En traduction opérationnelle de la stratégie, ils présentent les actions à entreprendre à l'échelle du territoire.

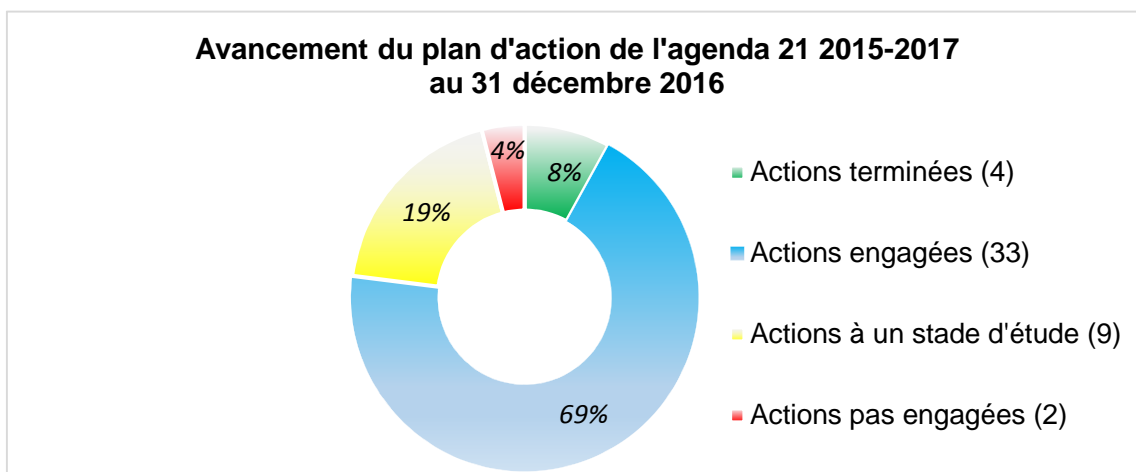
L'agenda 21 2015-2017 s'est appuyé sur cinq grandes orientations :

- Participer localement à la lutte contre le changement climatique et diminuer la dépendance aux énergies fossiles et ainsi la précarité énergétique
- Préserver les ressources naturelles et la biodiversité pour développer un cadre de vie de qualité pour tous
- Inciter à des modes de productions et de consommations plus durables et plus responsables
- Renforcer la solidarité et l'épanouissement humain
- Organiser et animer la mobilisation des acteurs locaux sur les enjeux du développement durable

Elles-mêmes ont été déclinées en 42 actions en 2015, complétées par de nouvelles actions en 2016 et 2017 pour un total de 54 actions. Ces actions privilégient les actions nouvelles et transversales, en consolidant les bonnes pratiques. Elles sont regroupées en 11 thématiques en fixant des objectifs opérationnels à atteindre à l'issue de la mise en œuvre du programme d'actions.

Le diagnostic développement durable partagé a été élaboré sur la base du premier diagnostic, des retours des services et de différents temps d'échanges avec le comité technique, le comité de pilotage et les élus. La rencontre et l'écoute des acteurs à l'automne 2016 et des partenaires au printemps 2017 a permis de collecter les avis et les appréciations de chacun et d'enrichir l'analyse du territoire. Le diagnostic développement durable de Savigny constitue une vision commune du territoire vis-à-vis du développement durable. Il donne à voir les points forts et les points faibles, les opportunités et les menaces identifiés et partagés par les acteurs locaux. Il définit les enjeux auxquels l'agenda 21 doit répondre.

Une évaluation de l'agenda 21 2015-2017 a été constituée au 31 décembre 2016 et figure en annexe. Au 31 décembre 2016, 77% des actions ont été mises en œuvre : qu'elles soient abouties ou en cours de réalisation. Par rapport aux résultats attendus deux tiers des objectifs ont été atteints. Ce diagnostic vise à s'appuyer sur cette évaluation, en vue de proposer des orientations pertinentes pour l'agenda 21 2018-2020.



FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE



<p style="text-align: center;">Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan Local de Déplacement de Sénart ▪ Réseau de transports en commun (bus et RER) ▪ Réseau déplacements doux (pistes cyclables et chemins) ▪ Limitation des déplacements grâce aux équipements services et commerces de proximité, et aux emplois locaux ▪ Plan Energie Climat ▪ Bonne base d'identification de l'état du patrimoine avec la thermographie aérienne et le suivi des DPE ▪ Opérations exemplaires engagées avec le partenariat de l'EPA, comme les Ecosphères ou le Miroir d'Eau ▪ Eclairage public rénové dans le cadre d'un PPP et diminution de sa consommation énergétique depuis 2013 ▪ Forêts et bois « puits de carbone » ▪ Air de bonne qualité, et peu de pollutions émises localement (hors trafic routier) ▪ Gestion efficace des déchets avec valorisation énergétique ▪ Forte dynamique engagée par la ville <ul style="list-style-type: none"> - création d'un poste d'énergéticien - plan pluriannuel d'amélioration des performances énergétiques - suivi des consommations, réglages matériels, évolutions des méthodes de travail, ... - réduction des émissions de GES grâce au développement de la flotte « vélos » et de pratiques comme gestion différenciée 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forme urbaine extensive ▪ Très nombreux déplacements en voiture dans une ville étendue et forte circulation poids lourds dans le parc d'activités ▪ Eloignement géographique de l'emploi ▪ Attractivité « relative » des transports en commun concernant la fiabilité, l'intermodalité et la fréquence (Service public non géré par la municipalité) ▪ Manque de lisibilité globale du réseau vert, manque de stationnement sécurisé ▪ Complexité des nouvelles technologies et déficit de SAV ▪ Faible performance énergétique et carbone des bâtiments les plus anciens (logements et équipements) ▪ Coûts en investissement ▪ Difficulté à connaître l'utilisation des énergies renouvelables dans la ville ▪ Pas de vision sur les éventuels besoins d'adaptation que vont amener les changements climatiques (logements, activités – agriculture, ressources naturelles,...)
<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrivée du TZEN, restructuration du réseau de bus ▪ Gisements d'économie d'énergie et d'émission de carbone importants (équipements et logements) ▪ Dispositifs financiers pour faciliter les réhabilitations « énergétiques » ▪ Connaissance des gisements d'énergies renouvelables mobilisables localement (solaire, biomasse, géothermie...) ▪ Développement des structures et des dispositifs d'accompagnement, incitations financières ▪ Equipements nouveaux à construire ou à rénover ▪ Restructurations et nouvelles constructions de logements, activités et autres à venir ▪ Complémentarités entre le commerce local et les grandes surfaces (mutualisation, approvisionnement...) 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement du trafic routier (véhicules légers et poids lourds) ▪ Effritement de l'attractivité du commerce de proximité conduisant au report d'achat « en voiture » sur Bois Sénart, Carré Sénart, hard discount,... ▪ Augmentation des consommations d'énergie et des rejets de gaz à effet de serre en l'absence d'action ▪ Précarisation des ménages freinant l'engagement des travaux d'amélioration énergétique (qui aggravera la précarisation) ▪ Sollicitations abusives de certaines entreprises ▪ Augmentation du coût de gestion du patrimoine municipal en l'absence d'action ▪ Poursuite du resserrement des dotations publiques
<p style="text-align: center;">Enjeux</p> <p style="text-align: center;">Contribuer à la loi de transition énergétique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminuer de 50% les consommations d'énergie à l'horizon 2050 - réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 - atteindre 32% d'énergies renouvelables (ENR) à l'horizon 2030 <p style="text-align: center;">Maintenir la construction des bâtiments à énergie passive ou positive</p> <p style="text-align: center;">Développer le recours aux énergies renouvelables (ENR)</p> <p style="text-align: center;">Diminuer les consommations énergétiques des bâtiments</p> <p style="text-align: center;">Optimiser les consommations d'éclairage public</p> <p style="text-align: center;">Lutter contre la précarité énergétique</p> <p style="text-align: center;">Accompagner les habitants</p> <p style="text-align: center;">Développer les modes de déplacements alternatifs à l'usage individuel de la voiture</p>	

FINALITE : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



Atouts	Faiblesses
<p>Ressource en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence des rus et gestion des eaux usées et pluviales ▪ Diminution des consommations d'eau, suivi des consommations, chasse aux fuites... ▪ Gestion de l'eau et des déchets par une approche exigeante à l'échelle intercommunale, visant le développement durable ▪ Utilisation croissante de récupérateurs pour limiter les prélèvements dans la nappe de Champigny <p>Autres espaces naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Corridors écologiques fonctionnels aux échelles régionale et locale (trame verte / quartiers) ▪ Importance en surface, qualité écologique et niveau de protection des milieux naturels (forêts, étangs...) ▪ Bonne connaissance de la biodiversité locale (richesses et menaces) ▪ Présence de terres agricoles, espaces ouverts de circulation et de connexion entre milieux ▪ Forte dynamique engagée par la Ville - généralisation de la gestion différenciée dans les espaces publics et suppression des produits phytosanitaires même dans les espaces sportifs -conservation d'espèces autochtones par la hausse de refuges pour la biodiversité et potager biologique du Domaine de la Grange et verger de la ferme du Coulevrain - création de jardins partagés et de vergers en zone urbaine - fête des jardiniers : Printemps des jardiniers 	<p>Ressource en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu de récupération / réutilisation des eaux pluviales dans la ville ▪ Pollutions atteignant les rus <i>et les plans d'eau</i> ▪ Peu de résultats de maîtrise des consommations d'eau dans les logements, y compris le parc social <p>Autres espaces naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Interruptions lourdes de certains corridors écologiques par la RD 306, la voie ferrée,... ▪ Un centre-ville très minéral ▪ Faible prise en compte de la nature et de la dimension paysagère dans le parc d'activités par les acteurs économiques ▪ Conduite des jardins privés et pratiques agricoles « peu écologiques » ▪ Faible mobilisation des acteurs économiques sur l'environnement : progrès possibles sur la prise en compte de la nature et du paysage, pour le recyclage de certains types de déchets ▪ Tissu associatif peu mobilisé sur environnement, nature, ressources
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préservation des corridors écologiques dans les futurs aménagements ▪ Poursuite le développement de l'agriculture bio pour circuits courts par l'étude de projets ▪ Part importante de jardins privés ▪ Partenariats pratiqués avec aqu'Brïe ... ▪ Valorisation de la partie fermentescible des ordures ménagères (compostage) et amélioration pour déchets verts ▪ Actions et pédagogie menées au Domaine de la Grange ainsi que par les partenaires Agglomération, Maison de l'Environnement... ▪ Déclinaison de la charte agricole de Sénart 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pollution généralisée et surexploitation de la nappe souterraine de Champigny ▪ Devenir des terres agricoles et étalement urbain ▪ Inertie dans l'évolution des modes culturels et des pratiques agricoles ▪ Acceptabilité sociale relative de la gestion « naturelle » des espaces publics ▪ Peur du développement d'une faune et d'une flore parasite ▪ .
<p style="text-align: center;">Enjeux</p> <p style="text-align: center;">Diminuer les prélèvements dans la nappe de Champigny Poursuivre la diminution des consommations d'eau de la ville Améliorer la qualité de l'eau de la nappe Viser le bon état écologique des rus Assurer le maintien des surfaces agricoles</p> <p style="text-align: center;">Favoriser le développement d'une agriculture de proximité, respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs Poursuivre la progression des pratiques des services municipaux Développer des refuges de biodiversité</p>	

FINALITE : DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique pensé et géré à l'échelle de l'agglomération en solidarité avec toute l'Île de France (ex logistique) ▪ Requalification de la ZI ▪ Beaucoup d'activités et d'emplois essentiellement dans le parc d'activités limitant ainsi les nuisances associées dans la ville ▪ Forte économie publique portée par la ville offrant de nombreux emplois aux Savigniens ▪ Economie de services et commerces de proximité dans les quartiers ▪ Implication de la ville par l'intégration de clauses environnementales et sociales dans les marchés et achats publics ▪ Gestion « sélective » des déchets performante et baisse de production des déchets des ménages ▪ Procédures impulsées par la municipalité pour économies de matières (ex. dématérialisation pour papier et mise en place progressive du tri des déchets dans les bureaux, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relative attractivité du parc d'activités ▪ Beaucoup de logistique dont certains classés SEVESO ▪ Pas de résultat des actions de l'agenda 21 concernant la réhabilitation de bâtiments ▪ Activités peu tournées vers les besoins locaux ▪ Emplois présents sur le parc participant peu à l'animation urbain : « ville dortoir » ▪ Globalement pas assez d'emplois par rapport à la population active (nombre et type) ▪ Visibilité et place de l'économie sociale et solidaire encore modeste ▪ Production limitée de produits bio et locaux pour la consommation des ménages et des cantines ▪ Absence de visibilité du niveau de « responsabilité » de la consommation locale et de l'implication des citoyens sur le sujet : peu d'associations dans le domaine ▪ Peu de mobilisation des acteurs économiques sur le DD (énergie, eau, déchets...) et peu de leviers d'action
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement par la ville des critères environnementaux et de développement durable dans tous les marchés et achats publics ▪ Capacités et possibilités d'accueil de nouvelles activités sur le Parc et potentiel foncier ▪ Potentiel d'éco-activités et d'éco-emplois non délocalisables liées à l'évolution du modèle économique vers plus de développement durable : bâtiment, énergie, déchets... et développement de l'économie circulaire ▪ Projets de renouvellement urbain menés visant à renforcer les commerces de proximité ▪ Développer de nouveaux services et équipements pour faire face au vieillissement de la population ▪ Richesse économique méconnue, liée au bénévolat associatif et à l'économie ménagère 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Importance des impacts du contexte économique sur les activités de la ville en termes de production et de consommation ▪ Importance des impacts de la crise énergétique / écologique mondiale sur le modèle économique et les activités présentes ▪ Déclassement des pôles de commerces de proximité : attractivité et vitalité des centres commerciaux de quartiers et du marché en déclin ▪ Développement de sites classés SEVESO
<p>Enjeux</p> <p>Veiller à la réalisation et la réhabilitation de bâtiments intégrant les cibles du DD Contribuer au développement de l'économie verte Développer l'économie circulaire</p> <p>Requalifier et diversifier l'offre en commerces, services et artisanat de proximité Promouvoir des modes de consommation plus responsables Promouvoir l'Economie sociale et solidaire Soutenir les pratiques en faveur de la diminution des déchets</p>	

FINALITE : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS



<p style="text-align: center;">Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversité sociale, culturelle, démographique de la population savignienne ▪ Ville solidaire au sein de la ville nouvelle elle-même solidaire de l'agglomération parisienne ▪ Mixité fonctionnelle et sociale dans les quartiers ▪ Action municipale de fond et services structurés pour conduire les politiques de solidarité locales et renforcer le lien social : nombreuses actions, services et équipements sociaux... ▪ De nombreuses associations qui créent du lien social et favorisent l'implication positive des habitants : de nombreux jeunes engagés dans la vie sportive, des seniors actifs dynamisant la vie associative et la solidarité inter-âges ▪ Nombreux partenaires autour de la cohésion sociale : Maison des solidarités, MJD... ▪ Une ville impliquée / engagée : dispositifs de solidarité et de soutien envers les agents, actions de luttes contre les discriminations et l'égalité entre agents, offre de stages qualifiants aux jeunes Savigniens, création d'un poste de conseillère emploi, emplois des personnes en situation de handicaps, actions de jumelage et coopération décentralisée 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville productive coupée de la ville à vivre par le parc d'activités sur la partie Est de la commune ▪ Solidarité entre quartiers anciens et nouveaux à renforcer ▪ Quartiers en « politique de la ville » ▪ Fort taux de demandeurs d'emplois ▪ Déficit de structures et de professionnels de santé ▪ Demande d'accroissement des capacités d'accueil pour la petite enfance ▪ Augmentation des tarifs des services publics locaux : énergie (gaz, électricité), eau, transports, pesant notamment sur les ménages les plus modestes ▪ Manque d'accompagnement des Savigniens dans leurs démarches dématérialisées
<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Population jeune source de dynamisme avec un important potentiel d'implication au-delà du sport et des loisirs ▪ Potentiel en matière de coopération décentralisée et de solidarité N-S et O-E (via les actions du comité de jumelages) ▪ Transmission d'un patrimoine naturel de qualité aux générations futures 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Repli sur soi des habitants les plus démunis, aggravé par la crise ▪ Manque d'anticipation du vieillissement de la population qui génère de nouveaux besoins ▪ Creusement du fossé intergénérationnel
<p style="text-align: center;">Enjeux</p> <p style="text-align: center;">Poursuivre le renforcement de l'accessibilité aux espaces et services publics, aux logements et aux soins Promouvoir la cohésion sociale notamment les échanges intergénérationnels Renforcer les solidarités envers les personnes les plus vulnérables, en situation de fragilité sociale et économique Développer des solidarités internationales plus durables Lutter contre la fracture numérique</p>	

FINALITE : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS



<p align="center">Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un urbanisme équilibré, présentant une diversité architecturale et de formes bâties avec une assez bonne répartition / intégration de tous types de logements (y compris logements sociaux) ▪ Réseaux de transports en commun et de pistes cyclables développés ▪ Présence de nombreux espaces verts de proximité et d'espaces de nature de qualité (détente, bien-être, activités de plein air) ▪ Qualité de l'eau potable distribuée et de l'air favorable à la santé publique ▪ Action municipale puissante et des services fortement structurés autour des politiques d'épanouissement des personnes par de nombreux équipements et services publics: éducation, jeunesse, enfance, petite enfance ▪ Richesse de l'offre éducative, culturelle et sportive, voulue socialement accessible dans et hors temps scolaire ▪ Fort dynamisme associatif contribuant à l'animation de la ville ▪ Montée en puissance de l'implication de la ville envers ses agents et administrés : <ul style="list-style-type: none"> - démarche qualité, emploi public important, prise en compte du handicap (emplois, marchés publics, aménagements) - formation adaptée des personnels, y compris au développement durable - grandes manifestations fédératrices : village été... 	<p align="center">Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déficit de petits logements pour les jeunes, les seniors et les personnes seules, et plus généralement les « petits foyers » ▪ Parc de logements plutôt vieillissant ▪ Qualité des matériaux de construction (isolation, aspects,...) ▪ Faible vitalité et attractivité des commerces de quartiers et de centre-ville et des marchés ▪ Sentiment d'insécurité ponctuel et quelques incivilités signalées ▪ Attractivité des transports en commun discutée ▪ Sous-utilisation des pistes cyclables avec des demandes de sécurisation du stationnement des vélos
<p align="center">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement des usages dans les espaces verts urbains en recherche de convivialité ▪ Diversité culturelle des Savigniens et mixité sociale des quartiers ▪ Sensibilisation en direction des jeunes par des actions menées dans le cadre de l'agenda 21 ▪ Développement de filières d'enseignement supérieur professionnelles et techniques adaptées aux profils des jeunes Savigniens ▪ Au sein de la collectivité : une politique de recrutement facilitant la mobilité interne et le redéploiement des effectifs 	<p align="center">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vieillesse des bâtiments et coûts de réhabilitation associés, notamment du parc de logements ▪ Développement du communautarisme ▪ Part importante de ménages appartenant à la classe moyenne, et sensible à l'aggravation de la précarité liée à la crise ▪ Des coûts de fonctionnement importants pour la collectivité (équipements et agents)
<p align="center">Enjeux</p> <p align="center">Poursuivre les politiques éducatives, culturelles, sportives et l'animation notamment en direction de la jeunesse Engager les associations à intégrer les principes de DD Soutenir l'action des associations en faveur du DD, notamment de l'épanouissement humain</p>	

ELEMENTS DES DEMARCHE : METHODES ET PRATIQUES



<p style="text-align: center;">Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des structures intercommunales spécifiques, elles-mêmes engagées dans le développement durable (ex PCET de Sénart, ex agenda 21 du SICTOM et du SMITOM...) ▪ Partenariats nombreux complétant cette intercommunalité : Région (AEV, ARENE), Conseil général... ▪ Participation aux réseaux : CD 77, ARENE, TEDDIF... ▪ Démocratie participative renforcée avec les conseils de quartiers ▪ Engagement de la ville dans : <ul style="list-style-type: none"> - décision d'élaborer A21 et organisation et moyens liés (correspondants...) - communication interne et externe sur le développement durable - approche transversale dans la conduite de certains projets - démarche qualité - suivi des consommations en interne (tableau de bord des chiffres clés, diagnostic interne) - pratique de l'évaluation qui émerge - jumelage / coopération décentralisée 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu d'utilisation d'outils d'évaluation globale (ex grille DD), peu d'approche en coût global, y compris pour les politiques / projets faisant l'objet d'une DSP à l'échelon intercommunal : eau, déchets,... ▪ Peu de co-construction participative, avec les citoyens, des projets publics ▪ Absence de rapport d'activité annuel de la ville, et non consolidation de certaines données à l'échelle de la ville (ex : niveau de formation des jeunes quittant le système scolaire, niveaux de revenus,...) ▪ Recomposition en cours de l'Agglomération avec une redéfinition des compétences et des stratégies intercommunales pour les compétences majeures (habitat, développement économique, déplacements,...)
<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation et la mobilisation des citoyens (via les associations notamment) et en particulier des jeunes (et à travers eux, de leurs familles) dans la vie locale et les défis du développement durable ▪ Emergence d'une prise de conscience d'enjeux environnementaux et sanitaires d'actualité (modification des couloirs aériens d'Orly, perturbateurs endocriniens...) ▪ Correspondants volontaires, relais du changement dans les services ▪ Pratique du suivi et d'évaluation mise en place dans le cadre de l'agenda 21 confortant la mise en place de dispositifs d'évaluation pour le futur agenda 21 ▪ Mise en place des TAP dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inertie face au changement de pratiques et comportements nécessaires
<p>Enjeux</p> <p>Piloter, suivre et évaluer l'agenda 21</p> <p>Renforcer et cibler la communication</p> <p>Mobiliser, informer et sensibiliser les savigniens et les acteurs du territoire</p> <p>Renforcer l'implication des jeunes dans des projets de DD</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre des bonnes pratiques en interne</p>	

Les résultats obtenus montrent l'intérêt de poursuivre la démarche pour la collectivité qui a substitué un programme d'actions global, transversal et coordonné impliquant les usagers, les acteurs et les partenaires du territoire à des interventions ponctuelles et sectorielles.

La complexité de la coordination et de la lourdeur de l'évaluation nécessitent une grande mobilisation de la mission agenda 21, les acteurs qui préférant se consacrer à la mise en œuvre des actions. Il convient de conserver une souplesse au troisième agenda 21.

Les pistes d'amélioration qui se dégagent sont

- de définir une stratégie et des objectifs triennaux avec un programme d'action débattu annuellement afin d'être plus mobilisateur et plus souple.
- de limiter le programme d'actions à un nombre contenu d'actions qui soient transversales et pertinentes afin de leur donner plus de force et de les rendre plus visibles,
- de consolider les actions engagées, terminer celles qui sont en cours de mise en œuvre et d'approfondir celles à l'étude
- de préciser certains objectifs opérationnels afin de tenir compte des progrès réalisés, du nouveau cadre national et régional et d'améliorer leur suivi.
- de renforcer la communication et l'animation du groupe de référent agenda 21

Avec la poursuite de cette démarche volontariste, la commune souhaite rester exemplaire et mobilisatrice tout en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue.